Acte publié le 04/11/2026

COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2026-067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

SÉANCE du 02 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Laurent MARIANELLI, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Daniel CLING
Absents excusés : Agnès LANET, Marie-Claire GIRARDET, Caroline CHARVET, Samia GUILLARME, Eric GUILLAUMIN, Odile MOLLARD
Pouvoirs de : Agnès LANET à Sylvie JAUFFRET, Marie-Claire GIRARDET à Monique JOANNY, Caroline CHARVET à Michel NOUVEAU, Samia GUILLARME à Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN à Laurent MARIANELLI
Secrétaire de séance : Monique JOANNY

2.2.3 - Convention de servitude pour les ouvrages aérien parcelle AW 49 - ENEDIS

Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, Adjoint

Dans le cadre de travaux de distribution d'électricité, la société ENEDIS doit procéder à l'implantation d'ouvrages électriques sur une parcelle appartenant au domaine de la commune de Robion.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AW numéro 49.

L'aménagement prévu dans le cadre du projet comprend :

- Un support de dimension au sol d'environ 60 x 55 cm.
- Le passage d'une ligne électrique aérienne basse tension (400 Volts) sur la parcelle.

Je vous demande de m'autoriser à signer avec ENEDIS la convention de servitude concernant la parcelle cadastrée section AW numéro 49 située avenue du Luberon.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 5 pouvoirs),

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une canalisation électrique sur la parcelle cadastrée section AW numéro 49.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 03 novembre 2026
Le Maire,
Patrick SINTES

MAIRIE DE ROBION (Vaucluse)

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400992-20261103-DE_2026_067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.